Siège départemental,

11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

Tel: 06-85-34-15-07 Tel: 07-79-67-61-56

Mail: snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html







Pau, le 19 septembre 2022

Pour les salaires et la justice sociale et écologique, luttons ! Grève et manifestations le 29 septembre

En cette rentrée les raisons de se mobiliser sont très nombreuses : crise de recrutement, inflation galopante, revalorisation très largement en deçà de celle-ci, donc perte de pouvoir d'achat orchestrée par le gouvernement, annonces de missions supplémentaires, des conditions de rentrée dégradées (sur-effectifs, manque d'heures à effectifs réduits, dotation horaire insuffisante, EDT « à trous »...)

Dans le cadre de l'intersyndicale nationale, la FSU appelle à la grève et à rejoindre les mobilisations, le jeudi 29 septembre 2022.

Pau : 10h30 place de Verdun Bayonne : 10h30 Place Sainte Ursule

Retrouvez le communiqué de la FSU <u>ici</u> et en pièce jointe pour affichage sur les panneaux syndicaux de vos établissements.

CAA vendredi 16 septembre à Bayonne

La Commission administrative académique (CAA) du SNES-FSU s'est tenue à Bayonne, le vendredi 16 septembre 2022, à la bourse du travail en présence des membres du bureau du Snes académique. Les collègues syndiqué.e.s de l'agglomération sont venus en nombre participer. En cette période de rentrée, les points abordés furent nombreux :

- les audiences sur le déroulement des examens et les améliorations indispensables à apporter en termes de charge de travail (ex:EAF), de respect de nos conditions de travail et d'évaluation (ex: corrections des copies numérisées toujours possibles sur format papier; demandes de commissions d'harmonisation avant et après les corrections pour éviter les manipulations des notes en toute opacité et sans notre aval), prise en compte véritable et cadrée des examens en langues régionales (occitan, basque) mise à mal au collège comme au lycée, etc;
- les enjeux des réformes annoncées du collège et du lycée professionnel;
- la nécessité de la revalorisation sans conditions qui devient criante;
- enfin, la réforme des retraites qui revient par la fenêtre avec une nouvelle feuille de route définie par E. Macron...

Les échanges furent riches et nourris. Vous trouverez sur le site du Snes académique le texte rédigé et amendé au cours de cette journée de débat et de travail.

Lettre du président : comment dire ...

- « faire progresser l'égalité des chances, [...] faire reculer l'échec scolaire » : depuis 2017, 7900 postes ont été supprimés soit 166 collèges.
- « création de la demi-journée avenir » : le tri social dès la 5^{ième}, la voie professionnelle deviendra donc bien une voie de choix ?
- «Consolider les mathématiques dans le tronc commun » : après les avoir sabordées, optionalisées puis instrumentalisées.
- « poursuivre la revalorisation, [...] le salaire aura ainsi augmenté de 10 % » : Supercherie, 10 % serait alors une moyenne (augmentation ciblée sur certains échelons) sur les deux quinquennats.

Renaud Robert, secrétaire départemental

Avancement des agrégé-e-s : important !

Pour des raisons techniques tenant à l'application SIAE, la <u>notification</u> <u>des appréciations</u> finales des rendez-vous de carrière des professeure-s agrégé-e-s est <u>reportée au 22 novembre au plus tard</u>. Un arrêté va être publié au JO pour officialiser ce retard et ajuster les procédures de recours à la <u>nouvelle organisation des CAP</u>. En effet, en application de la loi pour la Transformation de la Fonction <u>publique</u> (TFP) entérinant la fin du paritarisme pour les mutations et la plupart des opérations de gestion des carrières, loi que la FSU a vivement combattue alors qu'elle était en projet, à <u>partir de janvier 2023</u>, l'administration basculera sur <u>un système avec une unique CAP Académique</u> pour <u>gérer tous les personnels enseignants</u> (certifiés, agrégés, CPE, PEPS, Co-Psy, PLP, professeurs détachés dans le supérieur....). Par conséquent, il n'y aura donc <u>plus de CAP Nationale pour les agrégé-e-s</u>.

Pour les rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2021-2022, les agrégés devront adresser leur recours gracieux via l'adresse mail spécifique mise en place par le ministère, soit :

<u>recoursappreciationagreges@education.gouv.fr</u>

et qui sera communiquée en même temps que l'avis.

C'est le ministère qui traitera la phase des recours gracieux. En revanche, si recours contentieux il y a , il se fera via la même adresse mais sera géré par la rectrice, et sera étudié en CAPA au printemps prochain et non plus en CAPN.

Les agrégé.e.s qui auraient dû avoir un rendez-vous de carrière en 2021-2022 et ne l'ont pas eu pour raison diverses (congé maladie, maternité.

...), feront l'objet d'un avis ad hoc fixé par l'administration, conformément aux dispositions prévues par les LDG (Lignes directrices de Gestion).

Que vous ayez eu un avis ad hoc ou un avis suite à un rendez-vous de carrière, s'il n'est pas « Excellent », il faut le contester, en respectant la procédure et ses délais. Contactez-nous pour être aidé.e. L'année dernière, sur les 315 collègues agrégé.e.s qui ont saisi la commission paritaire, 243 ont obtenu une révision favorable de leur avis. Pourquoi s'en priver?

C'est aussi un bon moyen d'introduire à nouveau du paritarisme dans un système d'avancement dont le fonctionnement est devenu bien opaque depuis l'entrée en vigueur de la loi TFP de 2019.

Jeudi 15 septembre, bilan de rentrée audience en présence de M. le Dasen

Comme annoncé, le collège Albert Camus est entré en mobilisation : parents d'élèves et personnels ont fait connaître publiquement les conditions insuffisantes dans lesquelles se déroulait la rentrée 2022.

Ce qui constitue le nœud du problème est la question des effectifs par classe dans une établissement classé REP, pour travailler au plus près à la réussite des élèves dans un contexte social extrêmement lourd.

Ainsi, par exemple, les classes niveau cinquième atteignaient en moyenne 27 / 28 élèves. M. le Dasen s'est refusé d'emblée à décider de l'ouverture pure et simple d'une nouvelle division. Les collègues ont obtenu dans un premier temps 10 heures puis suite à un entretien sur place, à Bayonne, le jeudi 15 septembre avec le Dasen adjoint, 8 heures supplémentaires soit un total de 18 heures. En revanche, les classes de troisième accueillent toujours des effectifs lourds. S'il s'agit d'une avancée, elle ne tient pas suffisamment compte de tous les paramètres. Certain.e.s collègues se voient obligé.e.s d'accepter plusieurs HSA pour fonctionner et obtenir des conditions d'apprentissage de leurs élèves acceptables alors même que le collège est classé en REP et les personnels déjà très investis au quotidien.

Bien sûr, le Snes-FSU 64 soutient les collègues et sera vigilant sur la manière dont ces 18 heures seront affectées, sur l'impact véritable que cela aura nécessairement sur la charge de travail hebdomadaire de certain.e.s de nos collègues et sur la préparation de la rentrée scolaire 2023.